

Service commun de profilage des déplacés

La présente note a pour objet d'informer tous les responsables et membres de modules, d'agences humanitaires (ONG, NU et OIG) de la création du Service commun de profilage des déplacés et de leur présenter l'aide qu'il peut leur apporter.

Contexte

Le processus de réforme humanitaire et l'approche de responsabilité modulaire récemment mis en place ont vocation à renforcer les interventions de protection et d'assistance auprès des IDP, tout en contribuant à la recherche de solutions qui ouvrent la voie à un retour, à un relèvement et à un développement durables. L'efficacité de ces interventions est liée à la qualité des données de population, qui servent de base aux programmes de mobilisation, de planification, de relèvement et de développement. Comme toutes les activités organisées dans les situations de déplacements internes, le profilage des IDP est un processus collaboratif, qui requiert non seulement un encadrement efficace aux niveaux global et du terrain, mais aussi l'implication des organisations et des institutions spécialisées dans ce domaine.

Lors de formations sur le profilage organisées en mai 2007, à Bruxelles (Belgique) et en mai 2008, à Yaoundé (Cameroun), les participants ont souligné la nécessité d'un appui extérieur pour les opérations de profilage au niveau des pays et ont recommandé la création d'un service humanitaire commun de profilage des déplacés. Ce service pourrait intervenir de différentes façons : élaboration d'un consensus entre les différentes agences et les responsables de modules sur les modalités et l'ampleur de l'exercice, inventaire des données et des ressources préexistantes (phase préparatoire de l'exercice) ; formation du personnel de terrain à la méthodologie et aux risques liés à la protection (phase de mise en œuvre) ; gestion de l'information et analyse des données (phase d'analyse).

Création du service

Suite à ces recommandations, l'UNHCR a étudié la possibilité de créer et d'accueillir un service humanitaire commun de profilage des IDP, destiné à organiser et à soutenir les activités de profilage dans le cadre de situations humanitaires complexes.

Le DRC, le NRC-IDMC, l'UNFPA et l'UNHCR, rejoints par l'OIM et OCHA, ont uni leurs efforts pour mettre en place le Service commun de profilage des déplacés (JIPS). Situé dans les locaux de l'UNHCR, à Genève, le service est financé par ECHO, le DRC, le

NRC-IDMC et l'UNHCR et est supervisé par un comité directeur.

L'objectif du JIPS est de mener des actions de mobilisation et d'aider les gouvernements et les agences (ONG, NU et OIG) à recueillir, gérer et mettre à jour des données fiables sur les populations déplacées. Il offre notamment un appui pour les opérations de profilage et l'élaboration de systèmes de profilage.

Services proposés

Le JIPS a pour vocation de :

1. Fournir aux bureaux de pays qui en font la demande des orientations sur tous les aspects du profilage des IDP et notamment, sur les différentes approches et méthodes à appliquer en fonction des situations.
2. Répondre aux demandes des équipes de pays en leur transmettant les informations nécessaires, en déployant des missions ou en les orientant vers des institutions spécialisées dans ce domaine. Le service pourra procéder à l'analyse des besoins spécifiques d'un pays en profilage, émettre des recommandations sur les méthodes à employer en fonction des

situations et proposer une aide pour les opérations de profilage ou l'analyse des résultats.

3. Proposer des formations sur des thèmes liés au profilage (méthodologie, coordination, aspects communautaires, gestion et sécurité des données).

Pour plus d'informations, veuillez contacter M. William Chemaly, Coordinateur JIPS/Expert en profilage.

E-mail : Chemaly@unhcr.org

Tél. : +41 22 739 89 73